

Observations au sujet de deux documents d'Henri Lemay relatifs à la prière de guérison

Je voudrais commencer par une précision, à mes yeux, fort importante, sur l'objet précis de cette intervention. Cet exposé portera sur deux dossiers constitués par Henri Lemay au sujet de la prière de guérison **et non pas** sur les *Sessions de formation à la prière de guérison* données à Angoulême par Denise Bergeron et la *Communauté de l'alliance*. Cette précision me paraît indispensable pour la raison suivante : il se trouve qu'au cours de ces deux sessions d'Angoulême (mars 2010 et avril 2011), Denise Bergeron se référerait – très librement du reste –, à ces dossiers composés par Henri Lemay, et que ces dossiers furent distribués aux personnes participants.

On pourrait donc penser – et pour tout dire, j'ai cru moi-même ! – que Denise Bergeron reprenait à son compte les thèses et les pratiques exposées dans ces documents. Eh bien tel n'est pas le cas. Pour avoir suivi, il y a un mois, la troisième session d'Angoulême, je puis vous assurer que l'enseignement, équilibré, de Denise Bergeron n'a pas grand-chose à voir avec ce qu'on peut lire dans ces documents. Au sujet de l'enseignement dispensé par Denise Bergeron, je me bornerai à dire ceci : j'ai été agréablement surpris, et plus encore « édifié » – au sens paulinien du terme – par la qualité spirituelle, humaine, doctrinale, et pour tout dire le solide bon sens qui se dégagent de ses exposés. Du reste, cette fois, les organisateurs de la session ont pris soin de constituer un autre document de référence qui n'a qu'un lointain rapport avec le 3^e dossier d'Henri Lemay – et c'est tant mieux !

Qu'il soit donc bien clair que tout ce que je pense devoir dire au sujet des documents constitués par Henri Lemay ne concerne en aucun cas la session d'Angoulême ni l'enseignement de Denise Bergeron.

Si je prends ces précautions, vous vous en doutez, c'est aussi, parce que je suis loin d'être aussi favorable aux théories et aux pratiques décrites dans les deux dossiers d'Henri Lemay. Je ne voudrais donc pas que les remarques que je vais faire à son propos portent ombrage aux remarquables enseignements dispensés à Angoulême.

Avant d'exposer mes réserves au sujet de ce que nous appellerons désormais, par souci de commodité, les «*Dossiers-Lemay*» (ou encore l'*École de guérison*) quelques précisions sur la nature de ces textes sont nécessaires. Comme Henri Lemay s'en explique lui-même, ces documents ont pour origine le projet de l'ICCRS d'inventorier les diverses expériences, théories et pratiques relatives à la prière de guérison qui ont cours dans le *Renouveau Charismatique Catholique* mais aussi dans le monde protestant. Ce projet, né à la suite du colloque organisé à Rome en 2001 sur la prière de Guérison, et confié à Henri Lemay, a pris par la suite une ampleur considérable au fil de ses recherches.

Henri Lemay a beaucoup lu en ce domaine. Il a aussi suivi un stage d'un mois à la *Christian Healing Ministries* fondée en 1980 par Francis MacNutt, un ancien dominicain. Il a également étudié de près l'abondante documentation qui sert de base à l'enseignement dispensé par John et Paula Sanford – un couple de baptistes, qui anime depuis 1975 la *Elijah House* où se donnent des sessions sur la prière de guérison et la vie familiale. Quant à Henri Lemay, berger de la Fraternité Sainte Famille établie à Gatineau au Québec, il est le fondateur l'*École de guérison chrétienne* qui dispense des sessions au Canada, mais aussi en France où il vient, du reste, de donner une session en décembre 2011 à Vannes.

Les *Dossiers-Lemay* puisent largement dans les écrits de F. MacNutt et J. Sandford. Ils se réfèrent aussi à d'autres auteurs, protestants pour la plupart : citons par exemple, Kenneth Mac All, un anglican pionnier de la guérison de l'arbre généalogique et des blessures d'ancêtres, John Wimber (1934-1997) pasteur évangélique qui a animé la célèbre et très controversée assemblée charismatique de l'aéroport de Toronto.

Les *Dossiers-Lemay* sont constitués de compilations, voire de traductions de textes rédigés notamment par les auteurs que nous venons de mentionner. Mais on y trouve aussi des introductions doctrinales et des fiches de prière composées par Henri Lemay lui-même.

Comme tels, ces dossiers constituent une Somme, une véritable **mine de renseignements** très utile pour connaître les doctrines et les pratiques de certains milieux charismatiques – surtout protestants – d'Amérique du Nord. On peut y lire des théories relatives à l'origine des maux, des blessures ou de

liens dont souffre l'humanité contemporaine. On y trouve également la description de pratiques et de prières censées y porter remède.

Ces textes, à les considérer attentivement, permettent de dégager une vision assez cohérente du monde, de l'homme, du dessein salvifique de Dieu. Mais ils reposent en définitive sur des présupposés anthropologiques et religieux souvent **gravement déficients**.

A nos yeux, non seulement la vision globale qui sous-tend ces enseignements est déficiente, mais elle nous paraît susceptible d'entraîner de **sérieux dommages spirituels et psychologiques** sur des personnes que la maladie ou les blessures rendent particulièrement fragiles. Ce risque est particulièrement important lorsque ces *Dossiers-Lemay* abordent la question des maladies physiques. Aussi est-ce l'angle que nous privilégierons dans l'exposé de nos critiques.

Nous procéderons en trois étapes :

1° nous essaierons de dégager de ces dossiers une «théorie générale de la guérison». Deux questions retiendront plus spécialement notre attention :

Quelles conceptions de Dieu, du salut opéré par le Christ sont véhiculées par cet enseignement ?

Quels arguments scripturaires sont censés justifier l'idée selon laquelle tout chrétien, dûment formé, peut opérer des guérisons physiques ?

2° nous tâcherons de faire ressortir certains éléments de l'anthropologie et de la vision du monde qui sous-tendent la conception que l'*École de guérison* se fait des maux dont souffre l'humanité, bref la manière dont elle rend compte de l'origine des «liens» et des «blessures».

3° Nous signalerons enfin quelques aspects malencontreux des pratiques de prières de guérison proposées.

§ I Théorie générale de la guérison

La théorie générale de la guérison défendue par les *Dossiers-Lemay* repose sur deux «thèses» centrales.

1° affirmation : Dieu veut guérir en ce monde l'homme de toutes ses maladies, y compris ses maladies physiques.

2° affirmation : à tout chrétien, dûment formé, est accordé le pouvoir d'opérer des guérisons.

1) Dieu veut guérir en ce monde l'homme de toutes ses maladies, y compris ses maladies physiques.

a) le salut offert par Dieu est guérison

Les *Dossiers-Lemay* présente d'emblée la guérison comme l'œuvre suprême de Dieu : Dieu est essentiellement guérisseur, et le salut est essentiellement guérison.

«C'est la nature de Dieu de guérir les gens. Les obstacles à la guérison sont donc en l'homme, non en Dieu.» (F.G. I, p. 3a)¹

Aussi la mission de Jésus, le Fils de Dieu venu en ce monde doit-elle se comprendre elle aussi en terme de guérison.

«Jésus est venu pour nous sauver i.e. nous guérir» (F.G. 7a)

Et encore :

«Jésus, le bon Berger, nous donne l'Esprit Saint qui nous communique les fruits de la passion et de la résurrection : nous rendre bien portants, nous guérir de toutes les façons possibles, jusqu'à nous revêtir de sa divinité.» (F.G. I, p. 9a)

Ces affirmations pourraient être prises en bonne part. Après tout Jésus lui-même ne se présente-t-

¹ Notons cependant que Lemay recourt parfois à des formulations plus nuancées : « La guérison intérieure est un chemin important vers la sainteté, la façon par excellence pour établir chacun dans sa nature humaine sauvée et divinisée. » (F.G. I, p. 42a)

il pas comme le «médecin» venu «*non pour les biens portants, mais pour les malades*»² ? Du reste, le grec σωζω qu'on traduit par sauver, vient de σος qui peut signifier intact, mais aussi «sain» – au sens de la santé –. Et l'on sait que Jésus associe l'annonce du salut avec d'innombrables miracles de guérison.

Mais justement le salut ne s'identifie pas purement et simplement à la guérison. Qui plus est Jésus n'est pas venu pour guérir les maladies physiques. S'il a opéré des guérisons corporelles c'est afin de **signifier** le **salut**, *i.e.* cette vie de plénitude qui consiste à vivre de Dieu et pour Dieu dans la communion des Personnes de la Trinité.

Autrement dit, des affirmations du type «*Dieu est venu pour nous apporter la guérison*» ne sont justes que si on les entend au sens métaphorique.

Pourtant, selon les *Dossiers-Lemay*, c'est aussi au sens littéral du mot «guérison» qu'il faudrait entendre ce type d'affirmation :

«Le plan du Père ... est de nous bénir de toutes les façons possibles parce que nous sommes ses enfants. La guérison sous toutes ses formes fait partie de cette bénédiction.»

(F.G. I, p. 4b)

Et la note 3 précise ce que recouvre cette «guérison sous toutes ses formes» :

«Les quatre sortes de guérisons suivantes: physique, intérieure (émotive, morale, générationnelle, etc.) spirituelle et la délivrance.»

...et tout cela, dès cette vie.

Pour l'*École de guérison*, le fait que Dieu veuille guérir dès maintenant, non seulement notre esprit et notre âme, mais aussi notre corps est pour ainsi dire un «dogme» qui ne souffre aucune discussion.

b) critique

Et bien ! voilà un "dogme" qui mériterait un sérieux examen et qu'en tout cas le *Catéchisme de l'Église Catholique*, n'a manifestement pas entériné : on y lit notamment :

C.E.C. 549 : *«En libérant certains hommes des maux terrestres de la faim (cf. Jn 6,5-15), de l'injustice (cf. Lc 19,8), de la maladie et de la mort (cf. Mt 11,5), Jésus a posé des signes messianiques; il n'est cependant pas venu pour abolir tous les maux ici-bas (cf. Lc 12,13; Lc 12,14; Jn 18,36), mais pour libérer les hommes de l'esclavage le plus grave, celui du péché (cf. Jn 8,34-36), qui les entrave dans leur vocation de fils de Dieu et cause tous leurs asservissements humains»*

Pour autant, le *Catéchisme* n'ignore pas le charisme de guérison, il en parle même expressément :

C.E.C. 1508 *«L'Esprit Saint donne à certains un charisme spécial de guérison (cf. 1Co 12,9; 1Co 28; 1Co 12,30) pour manifester la force de la grâce du Ressuscité. Même les prières les plus intenses n'obtiennent toutefois pas la guérison de toutes les maladies. Ainsi Saint Paul doit apprendre du Seigneur que "ma grâce te suffit: car ma puissance se déploie dans la faiblesse" (2Co 12,9), et que les souffrances à endurer peuvent avoir comme sens que "je complète dans ma chair ce qui manque aux épreuves du Christ pour son Corps qui est l'Église.» (Col 1,24)*

La foi de l'Église, que le *Catéchisme* expose ici, n'affirme nullement que le Christ serait venu apporter dès ici-bas la guérison de toute maladie à ceux qui le demanderaient dans la foi. Elle enseigne au contraire, on vient de le lire, que si «*Jésus a posé des signes messianiques, il n'est cependant pas venu pour abolir tous les maux ici-bas*». Aussi les guérisons que le Christ a opérées lors de son séjour sur la terre **ne sont pas l'objet** de sa mission. Elles font cependant partie **de ces signes** (et il y en a bien d'autres) qui attestent sa filiation divine, et donc l'authenticité du salut qu'il est venu nous apporter.

Dans le prolongement de son propre ministère, le Christ a confié à son Église des moyens assurés pour procurer le salut à ceux qui consentiraient à l'accueillir : en particulier la prédication de l'Évangile et les sacrements. Mais il n'a pas donné à l'Église des **moyens assurés** pour opérer des guérisons physiques, car celles-ci, précisément ne sont pas des **moyens de salut**.

Mais revenons aux *Dossiers-Lemay*.

² *Luc 5,31* : « ου χρειαυ εχουσιν οι υγιανοντες ιατρου αλλα οι κακως εχοντες » Mais Jésus précise aussitôt le sens de cette affirmation en disant : v. 32 « *je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, au repentir* ». La maladie tout comme la guérison – ici le repentir (μετανοια) – envisagées ici sont donc d'ordre spirituel.

c) d'où vient que la prière des chrétiens n'obtient pas la guérison ?

S'il est vrai que Dieu est venu apporter dès ici-bas la guérison à ceux qui la lui demandent pourquoi ne recouvrent-ils pas la santé ?

Essentiellement il existe trois types d' «obstacles» par lesquels les chrétiens empêchent Dieu d'opérer cette guérison.

1^{er} obstacle : les chrétiens **ignorent** que Dieu veut les guérir tout entier dès à présent. Ils ignorent en particulier que le Christ leur a **confié** son pouvoir de guérir.

2^e obstacle : quand ils le savent, leur **foi n'est pas suffisamment intense** pour les «brancher» sur la force guérissante de Dieu.

3^e obstacle : ils ignorent les **procédures** qui leur permettraient d'obtenir ces guérisons à coup sûr.

Il suffirait que ces trois obstacles disparaissent pour que la guérison soit, sinon toujours, du moins, le plus souvent accordée à tout chrétien qui recourt à la prière de guérison.

2) À tout chrétien, dûment formé, est accordé le pouvoir d'opérer des guérisons

a) la thèse

Lemay distingue

- le **charisme** de guérison qui est accordé à certaines personnes : ce charisme se manifeste par des guérisons spectaculaires. Par exemple, E. Tardif.

- Et le **pouvoir de guérison** qui n'est pas un charisme, mais qui est accordé à tout chrétien. Pour l'exercer, trois conditions sont requises : 1° il faut croire fermement que le Christ veut guérir, dès cette vie, tous les hommes de leur maladie corporelles et psychiques, 2° il faut avoir reçu le baptême dans l'Esprit, 3° il faut avoir été formé à la prière de guérison.

Notre ne retiendrons que ce qui a trait à ce pouvoir de guérir que tout chrétien dûment formé, est censé avoir reçu du Christ

On trouve ainsi l'affirmation suivante :

«La plupart des guérisons est obtenue, non pas à travers un des charismes de guérison, mais à partir de la vertu de foi. "Et voici les signes qui accompagneront ceux qui auront cru : ... ils imposeront les mains à des malades, et ceux-ci seront guéris. " (Mc 16,18).» (F.G. I, p. 36a-b)

Or, affirment à maintes reprises nos documents : tout chrétien peut et même doit opérer ces guérisons ou ces délivrances que le Christ lui-même a accomplies.

«En prenant Jésus comme notre modèle, nous devons faire comme il a fait : guérir les malades, ressusciter les morts, expulser les esprits mauvais et annoncer la Bonne Nouvelle». (F.G. I, p. 7a)

Et en voici la raison :

«La signature du Messie, c'est la guérison physique. La signature du peuple messianique, c'est aussi la guérison physique.» (F.G. I, p. 37b)

b) critique

** La finale de Marc*

Pour commencer, considérons de plus près le texte de Saint Marc :

*«Voici les **signes qui accompagneront** ceux **qui auront cru**: en mon nom ils chasseront les démons, ils parleront en langues nouvelles, ils saisiront des serpents, et s'ils boivent quelque poison mortel, il ne leur fera pas de mal; ils imposeront les mains aux infirmes et ceux-ci seront guéris.» (Marc 16, 17-18)*

- Remarquons tout d'abord que ce texte **n'affirme nullement** que Jésus donne aux croyants **l'autorité** (εξουσια) ou le pouvoir (δυναμις) de guérir ou de chasser les esprits mauvais. Certes, il est bien question **ailleurs** d'une mission de ce genre, mais elle concerne seulement les douze Apôtres³ ou les 72 missionnaires⁴ que Jésus a envoyés pour préparer sa venue. Mais ici, Marc dit seulement ceci : que des

³ *Luc 9,1* : « Ayant convoqué les Douze, il leur donna puissance et pouvoir (δυναμις και εξουσια) sur tous les démons, et sur les maladies pour les guérir. »

⁴ Cf. Luc 10, 9 On notera que si Jésus donne ordre aux 72 de guérir « guérissez ces malades et dites aux gens: Le

signes accompagneront ceux qui croiront en lui : chasser les démons, imposer les mains à des infirmes qui s'en trouveront bien.

- De plus, il n'est pas dit non plus que ces signes accompagneront chacun des croyants, mais il laisse plutôt entendre que ces signes accompagneront «globalement» la communauté formée par l'ensemble de ceux qui auront cru.

Sur ce point, l'*Instruction romaine sur les prières de guérison* (septembre 2000) souligne à juste titre :

«Le pouvoir leur est donc **donné dans un contexte missionnaire**, non pour exalter leurs personnes, **mais pour confirmer la mission**.

Les Actes des Apôtres rapportent en général des prodiges accomplis par eux: "*nombreux étaient les prodiges et signes accomplis par les Apôtres*" (Ac 2,43; cf. 5,12). Ces signes et prodiges, qui étaient donc des faits miraculeux, **manifestaient la vérité et la force de leur mission**». *Instruction de congrégation pour la doctrine de la foi sur les prières pour obtenir de Dieu la guérison*, § 3

➔ Autrement dit, de manière générale, ces guérisons ne sont pas opérées pour elles-mêmes, mais seulement au titre où elles sont signe que les temps messianiques sont venus, et donc que Jésus apporte le salut aux hommes.

** sur la distinction charisme de guérison extraordinaire et pouvoir ordinaire de guérir*

J'accorde sans difficulté que certaines personnes ont reçu de Dieu des charismes extraordinaires de guérison. Par ailleurs, il est vrai que les chrétiens, en vertu de leur baptême, peuvent et même doivent prier pour la guérison de leurs frères. J'accorde aussi que, dans notre monde particulièrement déchristianisé, le Seigneur veuille accorder une efficacité particulière à la prière de guérison.

Mais en émaillant son exposé d'exemples tous plus extraordinaires les uns que les autres ou en produisant des chiffres mirobolants⁵, les *Dossiers* donnent à croire que chaque chrétien pourrait réaliser des guérisons aussi spectaculaires que celles qu'il décrit.

- Par ailleurs, à l'encontre de ce qu'on trouve dans les *Dossiers-Lemay*, rien ne permet d'affirmer que «*l'autorité du croyant soit un fruit normal du baptême dans l'Esprit Saint*» (F.G. I, p. 52b)⁶ ni «*tu as le pouvoir de lier et de délier <les gens de l'emprise du démon> parce que tu crois que Jésus est le Messie, le Fils de Dieu*». (F.G. I, p. 31a)

§ II Théories concernant l'origine des blessures et des maladies (psychiques ou physiques)

Les *Dossiers-Lemay* proposent plusieurs pistes de diagnostic au sujet des maux dont souffre l'humanité. En voici quelques unes.

1) arbre généalogique et liens de domination

a) *Maux trans-générationnels*

L'*École de guérison* ignore manifestement les graves mises en garde de l'épiscopat français au sujet de la «guérison de l'arbre généalogique» (note doctrinale de 2007). Elle consacre d'importants

Royaume de Dieu est tout proche de vous », il n'est pas dit que Jésus donne ce pouvoir de guérir. En revanche au retour de la mission, Jésus précise qu'il leur a donné le pouvoir de fouler aux pieds la puissance de l'ennemi. « *Voici que je vous ai donné le pouvoir (εξουσια) de fouler aux pieds serpents, scorpions, et toute la puissance de l'Ennemi, et rien ne pourra vous nuire.* » (Luc 10,19)

⁵ Exemple : « *À l'école de guérison fondée par Francis et Judith MacNutt à Jacksonville en Floride, il y a environ 50 personnes formées à la prière pour la guérison qui prient cinq jours par semaine pour la guérison. Ils ont constaté ceci : 20% sont complètement guéris 60% reçoivent une guérison partielle 20% ne sont pas guéris* ». (F.G. I, p. 37 b)

⁶ Cf. le développement suivant : « *L'ordination sacerdotale, même épiscopale, ne confère pas d'elle-même automatiquement le pouvoir de chasser les démons. Ce pouvoir a été donné par Jésus à ceux « qui auront cru : en mon nom, ils chasseront les démons... » Mc 16,17 Si un prêtre ne sait pas comment exercer cette autorité par sa foi et son baptême, ordinairement, il ne saura pas plus l'exercer par son sacerdoce ministériel. Mais si un prêtre est conscient, en tant que baptisé croyant, de son autorité en Jésus sur les démons, alors son sacerdoce ministériel augmente sensiblement son autorité sur les esprits impurs, surtout quand il y est mandaté par son évêque. Cette prise de conscience de l'autorité du croyant sur les démons est un fruit normal du baptême dans l'Esprit Saint, autant pour le laïc que pour le prêtre* » (F.G. I, p. 52 b)

développements aux fautes ou aux blessures d'ancêtres qui seraient à l'origine de maux «trans-générationnels». Il s'agit de maux qui affectent régulièrement les membres d'une même famille en des domaines aussi divers que l'alcoolisme, les tendances dépressives, suicides ou mort violente, et plus généralement des comportements héréditaires déviants. Comment ces maux se propagent d'une génération à l'autre ?

Voici l'explication proposée :

*«Il y a deux catégories d'esprits qui affligent les générations l'une après l'autre : des **démons** et des **âmes errantes**.*

*Nous en avons parlé dans les fiches sur les **malédiction**s et l'arbre généalogique. Certaines **formes de péché se transmettent de génération en génération par des démons** qu'on hérite du passé. Ainsi, il y a une **prédisposition à céder à tel vice : la colère, la violence, l'alcoolisme...**» (F.G. I, p. 53b)*

Le second dossier propose diverses procédures, et notamment le recours à l'eucharistie qui, je cite encore, ...

«...est particulièrement puissante pour mettre un terme à ces récurrences destructives dans nos familles. Il y a différents modèles. Celui offert par Jean Pliya est bien détaillé.» (F.G. II, p. 177a)

Encore qu'il y aurait beaucoup à dire sur ces théories et ces pratiques, je me borne à vous renvoyer aux sévères mises en garde de *Note doctrinale* des évêques de France parue en 2007.

b) Liens de domination

Parmi les sources de nos maux, sont mentionnés aussi les liens de domination que des personnes vivantes peuvent exercer sur leur entourage.

Pour illustrer cette idée, notre dossier reprend un récit que Kenneth McAll expose dans son livre *Healing the Family Tree*⁷ : Ruth, une femme âgée de soixante ans, vient consulter le Docteur McAll pour des problèmes cardiaques. Il se trouve par ailleurs que son fils, schizophrène, est enfermé dans un asile psychiatrique, et que sa belle-fille est tuberculeuse. Ce récit stupéfiant va nous apprendre que tous ces malheurs n'ont qu'une seule origine : cette femme s'est toujours montrée trop possessive à l'égard de son fils. Après bien des péripéties en effet, cette femme finit par le reconnaître, et à cet instant même, les guérisons s'enchaînent : cette femme est guérie de ses troubles cardiaques, son fils pourtant enfermé à 600 km de là, sort de sa schizophrénie, et sa belle fille de la tuberculose !⁸

La leçon est claire : certaines attitudes morales ou spirituelles sont à l'origine de «liens» qui peuvent se traduire par des maladies, et il suffit de reconnaître sa responsabilité vis-à-vis de ces liens, pour que la guérison soit obtenue.

Selon les *Dossiers-Lemay*, l'influence démoniaque joue un rôle souvent déterminant dans la constitution de ces liens de domination qui aboutissent à des maladies psychiques ou somatiques. La démonologie inflationniste professée par l'*École de guérison*, on s'en doutait, s'avère particulièrement envahissante. Là encore, il y aurait beaucoup à dire...

Mais un autre type d'explication va retenir plus particulièrement notre attention : elle repose sur l'idée selon laquelle **nous payons par nos souffrances psychiques et corporelles** le fruit de choix, et tout spécialement ceux que nous sommes censés avoir posés au cours de notre petite enfance.

2) les choix de la petite enfance et les lois scripturaires

⁷ Traduit en français sous le titre *Médecine psychique et guérison spirituelle*, Dervy, 2006.

⁸ « Un des exemples que le Dr McAll donne concerne une certaine veuve appelée Ruth, dans la soixantaine, souffrant de trouble cardiaque depuis des années. Aucun traitement (et elle en avait eu plusieurs) n'avait trouvé la cause. Le Dr McAll l'a rencontrée plusieurs jours de suite où elle parlait sans cesse et frénétiquement de son fils, Rufus, sans jamais répondre directement à ses questions. Finalement, exaspéré, le Dr McAll lui dit : " Il me semble qu'il y a quelque chose de mal dans ta relation avec ton fils. " »

Après bien des péripéties, la femme finit par admettre le diagnostic :

« Elle entendit la même voix lui répéter la même chose. Elle tomba à genoux et répondit humblement : " Si c'est vrai, Seigneur, je le ferai maintenant". Immédiatement, elle se sentit mieux comme si elle avait vraiment pris une paire de ciseaux pour couper le cordon. Deux jours plus tard, elle reçut une lettre de son fils Rufus, 35 ans. Il était dans un hôpital psychiatrique, à 450 milles de là, souffrant de schizophrénie. Deux jours plus tôt, il s'était soudainement senti libéré. Il était complètement guéri et fut relâché de l'hôpital. Depuis l'âge de six ans, depuis la mort de son père, sa mère avait pris contrôle de sa vie décidant tout pour lui jusqu'à son choix de carrière et son choix d'épouse. Son épouse, qui était dans un sanatorium souffrant de tuberculose, se sentit mieux le même jour et, après les tests d'usage, fut relâchée. Ils reprirent vie commune. Vingt ans plus tard, Ruth, sans trouble cardiaque, Rufus, sans schizophrénie, et son épouse sans tuberculose, étaient toujours en santé »

a) origine spirituelle de beaucoup de maladies psychiques ou spirituelles

* Non seulement des maladies psychiques, mais aussi beaucoup de maladies physiques auraient pour origine des attitudes ou des choix conscients ou inconscients de la personne. On n'hésite pas à affirmer par exemple que 76 % des cancers viendraient d'une attitude de repli sur soi et du refus de se laisser aider par des amis – 76 %, noter le bien et non pas 75 ou 77%, ce qui montre le souci de précision toute scientifique de ces théories⁹ !

* Ces choix peuvent remonter à la petite enfance,
«Les adultes récoltent donc d'énormes conséquences de leurs péchés commis contre leurs parents alors qu'ils n'étaient que des bébés ou des enfants» (F.G. I, p. 47b)

Comment concevoir qu'un bébé, chez qui la raison ne s'est pas éveillée, puisse pécher contre ses parents? Eh bien – et voilà qui mérite d'être relevé! –, l'*École de guérison* estime qu'avant l'éveil de la raison, l'esprit d'un être humain peut déjà s'exercer. Mais il faut parfois remonter plus haut : dans le sein maternel, ou même dès l'instant de sa conception, l'embryon peut déjà opérer des «choix de mort». Et voici comment nos dossiers s'efforcent d'en rendre compte. Dès sa conception l'embryon est affecté par les souillures du monde, mais éventuellement aussi par les dispositions mauvaises de sa mère¹⁰ voire celles de son père. Cette situation traumatisante non seulement peut conduire l'embryon à poser des choix de morts, mais à rejeter Dieu lui-même. Et c'est ainsi que John Sandford, cité par Lemay, n'hésite pas à interpréter le verset d'Isaïe *«Je savais que tu ne fais que trahir et qu'on t'appelle 'infidèle dès le sein maternel'»*. Is 48, 8

Bornons-nous à observer ceci. On pourrait admettre, à la rigueur, qu'en raison des conditions pénibles de sa gestation, l'embryon puisse éprouver une sorte de malaise, et que des années plus tard, à l'éveil de sa conscience, la persistance de cette sorte de malaise diffus favorise le rejet de la vie. Mais affirmer que, dès le sein maternel, l'embryon **choisisse** la mort et même commette le péché de rejeter Dieu, voilà une affirmation absurde et choquante.

Mais pas plus que les auteurs cités, H. Lemay ne semble pas éprouver le moindre trouble à cet égard¹¹. Ces choix, nous disent-ils, peuvent provoquer des conséquences catastrophiques parce qu'ils **violent** ce que les *Dossiers-Lemay* appellent *«les lois scripturaires»*.

b) la théorie des lois scripturaires¹²

Que sont ces lois scripturaires ?

Les lois scripturaires – le dossier en énumère quatre – sont des règles, édictées par Dieu, qui

⁹ « John Sandford [...] signale que 76% de ceux en qui un cancer se développe sont ceux-là qui ne permettent pas aux autres de s'approcher assez pour les aider personnellement. Nos amis voient nos blessures quand nous ne les voyons pas. Nos amis sentent nos tristesses quand nous les avons cachées même à nous-mêmes. » (F.G. II, p 84b)

¹⁰ « Dès la conception, chacun de nous fut submergé dans un océan de souillures du monde : effets du péché originel, de la transmission de notre héritage génétique et de l'état de notre mère » (F.G. II, p. 69a)

« Quand le trauma environne et envahit le fœtus — les chicanes, les gros bruits, les émotions blessantes — l'esprit de l'enfant n'arrive pas à surmonter la nausée de la souillure générale qui attend tout être nouvellement conçu. Il en résulte un cri viscéral chez l'enfant qui ne veut pas être là. **Il choisit la mort**, la seule alternative à la vie dans ce monde insupportable. » (F.G. II, p. 69a)

« Finalement, tous ceux qui ont un désir de mort ont aussi **une colère inavouée contre Dieu** au fond de leur esprit. » (F.G. II, p. 69 a)

¹¹ Cette objection ne semble pas effleurer Sandford qui va jusqu'à nous expliquer qu'une jeune femme, enfant adoptée, souffrait de graves blessures affectives. On découvre finalement que cette blessure provenait du fait qu'elle avait été conçue au cours d'un viol. Et Sandford (traduit par Lemay), de commenter :

« Ce qui est étonnant dans ce cas c'est que la racine amère, l'attente et le jugement eurent lieu dès le sein maternel. "Je savais que tu ne fais que trahir et qu'on t'appelle 'infidèle dès le sein maternel'". Is 48, 8 » [noter le choix si judicieux du passage d'Isaïe interprété de façon littérale !!]

« Lorsque John l'invita à pardonner à son père naturel, elle ne pouvait pas croire que c'était ça le problème. Elle n'avait aucune conscience de haine envers lui, seulement de la pitié et de la honte. Dans la prière, lorsque John l'invita à répéter après lui, « Je pardonne à mon père naturel. » elle commença à trembler et à frémir violemment. Elle dit : « Non, je ne peux pas dire ça! Je ne peux pas! » John lui dit : "Maintenant le vois-tu, Elisabeth, vraiment tu le juges et le hais! » Elle l'a vu. Et le Seigneur a guéri son cœur". » (F.G. II, p. 37a)

¹² On trouvera un exposé de ces quatre lois scripturaires dans F.G. I, p. 45b-47a. Cette théorie s'inspire, semble-t-il, de John et Mark Sandford, *A Comprehensive Guide to Deliverance and Inner Healing*, 1992, p. 49-54. Il faudrait creuser la question.

régissent de manière absolue le fonctionnement du monde¹³. Si l'on transgresse l'une de ces lois on déclenche inévitablement une force qui tôt ou (le plus souvent !) tard viendra punir son transgresseur. Ces lois sont appelées *scripturaires* parce qu'elles ont été promulguées dans la Bible.

Ces quatre lois, les voici :

- La première loi scripturaire n'est autre que le 4^e commandement du décalogue : *«tu honoreras ton père et ta mère»*.

- la deuxième loi scripturaire vient cette fois de l'Évangile : elle prescrit de **ne pas juger**.

- la troisième loi énonce que celui **qui sème récoltera forcément le fruit de ses choix**.

- la quatrième, enfin, stipule que celui qui **juge défavorablement les siens finira fatalement par leur ressembler**.

Selon l'*École de guérison*, c'est au cours de la petite enfance, et plus précisément, dans le cadre des relations que l'enfant entretient avec ses parents, qu'intervient le plus souvent la transgression de ces lois censées entraîner des conséquences catastrophiques – tant au plan de la santé spirituelle et psychique qu'au plan physique.

Par exemple, si à l'encontre de la deuxième loi, quelqu'un dans son enfance porte un jugement de blâme ou de condamnation sur ses parents il attire inévitablement le malheur sur sa vie future. Un tel enfant a en effet transgressé deux lois : 1^o il n'honore pas ses parents, 2^o il porte sur eux un jugement de condamnation.

«Le jugement dont il est question [...] est le jugement qui procède d'un cœur impur : avec blâme, envie, jalousie, condamnation, colère, ou rancœur. C'est alors que la loi immuable de Dieu est enclenchée avec résultats. Juger son père ou sa mère avec un cœur impur déshonore ce parent et enclenche les deux lois de Dieu en question. Ton jugement sera mesuré contre toi et la vie n'ira pas bien pour toi en ce domaine.» (F.G. I, p. 46a)

Un peu plus loin, on précise :

*«Les enfants n'arrivent pas à comprendre la discipline correcte des parents, encore moins la discipline de parents abusifs ou dans l'erreur. S'ils réagissent en péchant contre leurs parents, ils les déshonorent. Ainsi, ils mettent en branle des forces qui rebondiront contre eux plus tard. Mais pas immédiatement. Nous ne récoltons pas au même moment que nous semons. Le plant doit d'abord sortir de terre, il doit fleurir, produire un fruit qui doit ensuite mûrir. Le récolte ne viendra que des années, des décennies plus tard, longtemps après que l'épisode est oublié. Les adultes récoltent donc d'énormes conséquences de leurs péchés commis contre leurs parents alors qu'ils n'étaient que des **bébés ou des enfants**. Et ça ne semble pas juste. Dieu est juste, mais depuis l'apparition du péché dans le monde, c'est la vie qui n'est pas juste.»* (F.G. I, p. 46b)

Vous voyez l'idée : si au cours de son enfance, où même alors qu'elle n'était que bébé, une personne a porté un jugement négatif sur ses parents (quand bien même ceux-ci se seraient mal comportés à son égard) cette personne déclenche un processus qui, en vertu d'une «loi immuable de Dieu» ne manquera pas de se déchaîner sa force punitive contre elle. Intéressante transposition de la théorie occultiste du «choc en retour» qui ici comporte ceci de remarquable : qu'elle est censée s'autoriser de la Bible elle-même !

Comment s'opère ce choc en retour ? Nous avons déjà évoqué le cas de cette femme recherchant systématiquement des hommes qui la maltrahent, et cela parce que dans le sein maternel elle avait éprouvé de la haine envers son géniteur qui l'avait engendré au cours d'un viol !

Ce schème mental du choc en retour se trouve du reste clairement énoncé à propos de la 3^e loi en vertu de laquelle on récolte forcément ce qu'on a semé :

«Il n'y a pas d'exception : chaque bonne action sème une bénédiction et récoltera une bénédiction ; et chaque mauvaise action sème le malheur et récoltera le malheur. On ne peut ni perdre sa récompense ni échapper la rétribution due à ses actes charnels. Ceux qui pensent s'en être sauvé se trompent : plus le temps passe entre le péché commis et la repentance requise, plus sévère sera la conséquence : «Puisqu'ils sèment le vent, ils moissonneront la tempête.» Os 8,7» (F.G. I, p. 46a)

Une sorte de karma, en somme !

¹³ *« Les lois de Dieu sont absolues ; elles sont une description du fonctionnement de la réalité. Les lois immuables de Dieu, par conséquent, sont l'outil qu'il nous faut pour regarder et voir à l'intérieur de chaque vie humaine. »* (F.G. I, p 45)

Relevons un dernier exemple. Pour illustrer cette «loi scripturaire», Sandford évoque le cas d'un certain Jacques. Cet homme aime vraiment sa femme, mais il ne peut s'empêcher de fréquenter des mauvais lieux où il s'enivre et fréquente des prostituées. S'ouvrant à Sandford de ce comportement compulsif dont il souffre, il s'avère que son origine tenait à ceci : son père était lui-même alcoolique et trompait sa mère, et Jacques en était venu à le haïr pour cette raison. Voici maintenant la façon dont on explique la corrélation entre les deux : Jacques a «deshonoré son père», et donc transgressé la loi scripturaire, il sera donc lui-même victime du comportement qu'il condamnait. Laissons à Sandford le soin de présenter son «explication» :

«Il recevrait le même jugement qu'il avait donné à son père. La quatrième loi scripturaire prenait effet : il agirait comme son père jusqu'à ce que sa repentance du jugement contre son père lui donne sa liberté. Il se repentit de son jugement contre son père, et, à partir de ce moment, il devint libre. Jamais plus il ne sentit de telles compulsions.» (F.G. I, p. 47a-b)

Ce dernier exemple, et surtout l'interprétation qu'on en donne, méritent qu'on s'y attarde : ils vont nous permettre d'amorcer quelques réflexions plus générales sur l'ensemble de ces théories.

3) Appréciations d'ensemble

a) la recherche d'explication «pseudo-théologiques»

Qu'il y ait un lien entre le comportement de Jacques et celui de son père, c'est plus que vraisemblable. Les psychologues le savent depuis longtemps : les enfants maltraités, une fois adultes, ont souvent tendance à reproduire le comportement parental dont ils ont souffert. Sandford aurait pu s'en tenir là. Mais manifestement ce type d'interprétation, sans doute trop «naturelle», ne saurait le satisfaire. Il lui faut une explication «théologico-morale». Le comportement actuel de Jacques doit s'expliquer par une **faute** qu'il aurait commise dans son enfance : celle qui consiste à transgresser des lois scripturaires. Parce qu'il a condamné son père, il doit en subir le châtement.

Les *Dossiers-Lemay* fourmillent d'explications de ce genre. Lorsqu'un homme souffre de tendances irrépressibles, comme ici, ou lorsque que des malheurs s'acharnent sur une famille – par exemple des comportements dépressifs ou suicidaires – on doit toujours postuler l'existence d'une faute primitive, d'un coupable qui en est l'origine.

La recherche de ce type d'explication est en soi bien compréhensible. De même qu'on se demande spontanément «qu'ai-je fait au bon Dieu pour qu'il m'arrive tant d'épreuves», pareillement, lorsque des malheurs ne cessent de harceler une famille, le désir de s'enquérir d'une faute originelle est bien naturel. Loin de moi l'idée de tourner en dérision ce genre de réaction. Je comprends que face au malheur qui ne cesse de frapper des familles particulièrement éprouvées, on en vienne à penser que la faute d'un ancêtre doit y être pour quelque chose.

Mais ce n'est pas le rôle d'un conférencier catholique d'entretenir ce type de mentalité, et encore moins de lui apporter la caution pseudo-théologique de soi-disant «lois scripturaires». Car ce faisant, c'est Dieu lui-même que ce discours défigure. Quel est ce «Dieu» qui pousse le sadisme jusqu'à attendre de si longues années avant de châtier un adulte pour des «fautes» censées avoir été commises alors qu'il n'était qu'un petit enfant incapable de poser des choix libres – ou a fortiori par l'embryon qu'il fut dans le sein de sa mère ? Un tel «Dieu» aurait besoin de suivre des cours de théologie morale pour apprendre qu'il ne peut y avoir de faute que là où il y a liberté, et qu'il ne peut y avoir de liberté que chez une personne en mesure d'exercer sa raison !

Quel est donc ce «Dieu» qui fait payer par l'adulte des attitudes qu'il aurait eues dans sa petite enfance, voire dans le sein de sa mère – et cette «loi» peut-elle être qualifiée de divine, ou ne relève-t-elle pas bien plutôt d'une sorte de Karma ?

b) une sotériologie contestable

La sotériologie que véhicule l'*École de guérison* n'est pas moins contestable. Pour rendre compte de la façon dont le Christ nous libère des conséquences de ces fautes – ce que l'auteur appelle parfois des «malédiction» – on n'hésite pas à recourir à la théorie du «Bouc-émissaire» :

«Le mal est venu sur Jésus pour qu'en échange, le bien vienne sur nous. Ce principe s'applique à tous les domaines de la vie humaine. C'est ainsi que nous sommes libérés de la malédiction.» (F.G. 11b)

«Dans ce symbolisme, le **bouc émissaire** porte non seulement les iniquités des Israélites mais **toutes les conséquences de leurs rébellions**. C'est ce qui est arrivé à Jésus : «le SEIGNEUR a fait retomber sur lui nos **fautes** à tous.» Is 53,6

Théorie qui va donner lieu à une «prière de guérison» des problèmes génétiques conçue en ces termes :

Prière pour la délivrance des problèmes génétiques. «Au nom de Jésus je te libère des liens nocifs physiques, psychiques et spirituels des générations passées. Je place la croix de Jésus et son sang entre toi et tes ancêtres pour qu'ils bloquent toute tendance à l'alcoolisme, aux compulsions, aux mauvais penchants telle que l'inceste, aux dépendances, à l'instabilité mentale, aux maladies congénitales telles que l'arthrite, le cancer, le diabète, les problèmes cardiaques, et la haute pression artérielle, ainsi qu'à l'engagement occulte tel que la médiumnité, chez toi et tes enfants.» (F.G. II, p. 119b)

On voit l'idée : on déverse tous nos maux, de quelque nature qu'ils soient, sur la croix. Et du fait que le Christ en croix les prend sur lui, il les «absorbe» en quelque sorte, et ainsi nous en guérit¹⁴. C'est aussi simple que cela !

Seulement pour que ce mécanisme puisse fonctionner, il est indispensable que le requérant et l'équipe de prière aient vraiment la foi. C'est sur ce point que nous achèverons notre exposé.

§ III Quelques aspects des pratiques de prière de guérison

1° la foi censée obtenir infailliblement la guérison

Qu'il nous suffise de citer ici le texte suivant :

*Attention : il ne s'agit pas de se mettre d'accord pour espérer que Jésus guérira. **L'espoir ne guérit pas mais la foi, oui.** Il s'agit de se mettre d'accord pour demander la guérison et se mettre d'accord pour croire que Jésus accorde la guérison au malade immédiatement. Ensuite, il faut la demander à haute voix et remercier le Seigneur pour la guérison qu'il accorde.*

*Sans doute la guérison est incluse dans le «pour demander quoi que ce soit». Eh bien, Jésus nous assure qu'ils l'obtiendront de **mon Père**.*

Mais comment faire ? «Si deux d'entre vous se mettent d'accord». En d'autres mots, si un époux et son épouse se mettent d'accord pour demander la guérison de leur enfant ou de leur petit-enfant, ils l'obtiendront de mon Père. Rappelons-nous que le Seigneur «veille sur sa parole pour l'exécuter.»(Jr 1,12 F.G. II, p. 26b-)

Imaginons un instant la réaction de parents en deuil qui lisent ce texte après avoir si souvent et si ardemment prié pour l'enfant qu'ils ont finalement perdu. Ce qu'ils comprendront, c'est qu'ils n'ont pas su prier comme il fallait, que leur foi insuffisante est la cause de la mort de leur enfant. Bref, si leur enfant est mort, c'est de leur faute. Si ce n'est pas une affirmation scandaleuse, je ne sais pas ce que c'est !

2) délivrance des liens du médecin

Autre idée de la même veine : si une personne n'a pas la foi suffisante pour obtenir la guérison, cela peut venir du fait que son esprit est lié par la parole d'un autre. Voilà ce qu'on lit à ce sujet

***Lien d'autorité** : Un médecin a beaucoup d'autorité et d'influence sur ses patients : ses paroles ont le pouvoir de bénir ou de maudire. Les médecins, pour bien faire, pour être honnêtes avec leur patient, leur diront, «Ta maladie est incurable.» ou «Ta maladie est terminale. Tu n'as que quelques semaines à vivre.» Le médecin fait bien en étant honnête. Le malade qui entend ça peut le prendre comme une condamnation à mort, une malédiction et perdre tout espoir. «Mon médecin m'a dit que je ne marcherais jamais plus. Ça fait dix ans de ça. Il avait sans doute raison.» Un médecin dit : «Selon les statistiques, il y a 50% de probabilité que ta maladie reviendra d'ici un an.»*

*C'est le malade qui vous le dira **ou l'Esprit Saint vous le révélera.**
Alors réponds : «Eh bien, voyons si Jésus veut changer ta condition quand même.»*

¹⁴ On retrouvera la même idée dans la formule de prière avant le ministère de guérison : «Viens lier toutes les interactions et toutes les communications des esprits du mal qui peuvent nous affecter, nous, nos familles et ce ministère. Seigneur Jésus, nous remettons aux pieds de ta croix toutes ces forces de mal et nous coupons tous les liens négatifs avec les personnes, les situations, les événements qui voudraient être une entrave dans notre marche vers Toi.» (F.G.II, p. 114a-b)

Prie d'abord pour briser le pouvoir des paroles du médecin. «Au nom de Jésus, je brise le pouvoir des paroles du médecin et je relâche en toi la foi en la puissance de Dieu et l'espérance en sa bonté.»

Ensuite, prie pour sa guérison physique.

Dans bien des cas, le Saint Esprit ne guérira le dommage physique qu'après que le pouvoir des paroles du médecin aura été brisé. (F.G. II, p. 25b)

Les «chasseurs» de dérives sectaires et d'exercice illégal de la médecine seraient enchantés de tomber sur un tel passage.

On pourrait mentionner encore bien d'autres « surprenantes » théories au sujet de ce qui peut faire obstacle à la guérison – notamment comme on peut « perdre sa guérison ». Mais je m'en tiendrai là...

En guise de conclusion

La foi est le don le plus précieux que Dieu nous ait donné. Il importe au plus haut point de la protéger de tout ce qui pourrait en gauchir l'expression. Lorsqu'on présente comme données de foi des affirmations qui lui sont étrangères, ou même contraires – comme celles que nous venons de relever au sujet de la guérison – on expose non seulement les croyants vulnérables qui les écoutent de terribles déconvenues, mais l'on sape insidieusement leurs capacités à entretenir de saines relations avec le Seigneur. C'est à eux qu'il nous faut d'abord songer.

Plus simplement dit, lorsqu'on ose écrire par ex. : *«si un époux et son épouse se mettent d'accord pour demander la guérison de leur enfant ou de leur petits-enfants, ils l'obtiendront de mon Père»* (F.G. II, p. 27a), et que les parents après y avoir cru, s'aperçoivent que «cela n'a pas marché», leur foi risque de ne pas y survivre.

Certes, je connais des catholiques solides et bien formés qui ont tiré profit des sessions Lemay. Ceux d'entre eux à qui j'en ai parlé ont parfois même été fort étonnés lorsque, texte en main, je leur ai montré la présence d'éléments nocifs contenus dans ces documents. Leur étonnement a suscité en retour le mien ! Comment se faisait-il qu'ils ne les aient pas repérés ? J'aurai tendance à avancer l'explication suivante : lorsqu'un croyant bien formé, et bienveillant assiste à une conférence ou à une session dont le sujet le passionne, il opère spontanément un tri. Tout en retenant les idées justes, un certain *sensus fidei* le conduit à « censurer », sans même qu'il s'en rende compte, les idées contestables dont il perdra jusqu'au souvenir.

Le problème, c'est que toutes les personnes qui assistent à ces sessions, ou qui lisent ces écrits ne sont pas forcément bien formées, ni toujours très solides dans leur foi. Et puis –l'expérience le montre suffisamment – certains participants peuvent être psychologiquement fragiles. Pour peu que les thèmes abordés rejoignent leurs tourments, et que les récits spectaculaires qui les illustrent flattent leur goût du merveilleux – voire leur "fantasme de toute puissance" –, il est à craindre que ces personnes retiendront justement ces idées les plus contestables, et, tels des apprentis-sorciers, tâchent de les mettre en pratique sur des personnes encore plus vulnérables...